



<a href="#">English</a>	<a href="#">Contactez-nous</a>	<a href="#">Aide</a>	<a href="#">Recherche</a>	<a href="#">Site du Canada</a>
<a href="#">Quoi de neuf À notre sujet</a>	<a href="#">Thèmes</a>	<a href="#">Publications</a>	<a href="#">Météo</a>	<a href="#">Accueil</a>

## Archives des communiqués de presse

[Lois et règlements](#)

[Salle des médias](#)

[Programmes et services](#)

[Le Ministre](#)

[Divulgation proactive,  
Examen des dépenses  
et  
Vérifications et évaluations](#)

[Conférences et événements](#)

[Ressources connexes](#)

[Liens éclairés](#)

### Le Gouvernement du Canada annonce les prochaines phases du programme de réduction des particules, un élément fondamental du smog

**OTTAWA - 17 juillet 2000** - Le ministre de l'Environnement, David Anderson, et le ministre de la Santé, Allan Rock, ont lancé aujourd'hui de nouvelles mesures visant à donner à la population canadienne un air plus sain. Les ministres ont fait publier en partie 1 de la *Gazette du Canada* un avis officiel énonçant leur intention de déclarer toxiques dans le cadre de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) les principales substances qui forment de fines particules aéroportées (PM<sub><10</sub>). Ces fines particules se forment quand l'anhydride sulfureux, les oxydes d'azote, l'ammoniacque et les composés organiques volatils se combinent dans l'atmosphère.

Cet avis d'intention de déclarer toxiques les principaux précurseurs des particules de 10 micromètres ou moins (PM<sub><10</sub>) a été publié le 15 juillet dans la partie 1 de la *Gazette du Canada* pour une période de 60 jours réservée aux commentaires du public. Cet avis d'intention portant sur les précurseurs des particules PM<sub><10</sub> fait suite à la déclaration du 27 mai publiée dans le même organe, où l'on proposait que les particules PM<sub><10</sub> figurent dans la liste des substances toxiques aux termes de la LCPE. Les deux avis se fondent sur l'évaluation scientifique des particules publiée le 27 mai 2000.

«Provenant des secteurs de l'industrie et des transports, ces fines particules aéroportées causent chaque année 5000 décès prématurés ainsi que des visites plus fréquentes à l'hôpital et chez le médecin», a déclaré le ministre Anderson. «Pour réduire de manière effective les concentrations de particules dans l'air que nous respirons, il nous faut réduire les émissions de substances chimiques qui polluent notre air.»

«La priorité absolue de Santé Canada est de travailler avec la population canadienne au maintien et à l'amélioration de la santé publique», a déclaré le ministre Rock. «Viser les principaux gaz participant à la formation des particules constitue un important pas en avant pour que les Canadiens puissent respirer un air plus sain, profiter d'une diminution de la pollution et jouir d'une meilleure qualité de vie.»

Les particules PM<sub><10</sub> sont produites par diverses activités humaines et des sources naturelles, notamment la combustion des carburants fossiles, les feux de forêt, les activités industrielles comme les exploitations minières, les sites de construction et de démolition.

La taille minuscule des particules PM<sub><10</sub>, notamment celle de leurs plus petits éléments, les PM<sub><2,5</sub>, leur permet de pénétrer au plus profond des poumons humains où elles vont demeurer. Ces précurseurs ont été associés à des maladies respiratoires chroniques et tout un éventail d'autres maux, notamment des maladies cardiovasculaires. Les spécialistes pensent à présent qu'il n'y a pas d'exposition bénigne aux particules PM<sub><10</sub> et que même des concentrations relativement faibles peuvent conduire à un décès prématuré pour cause cardiovasculaire. Les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies respiratoires sont particulièrement vulnérables. Des concentrations de particules PM<sub><10</sub> en plein air causent également un nombre plus élevé d'absences tant au travail qu'à l'école.

À la fin de l'automne, après avoir examiné les communications du public reçues durant la période de 60 jours réservée aux commentaires portant sur l'avis d'intention, les ministres publieront leur proposition d'arrêté ajoutant les précurseurs à la liste des substances toxiques. Dans le cadre de la nouvelle LCPE, dès qu'une substance est ajoutée à la liste des substances toxiques, le gouvernement doit décider du meilleur moyen de la maîtriser, par règlement ou autrement, afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Cette mesure se rapportant aux particules compte au nombre des initiatives à effet immédiat et à long terme pour l'assainissement de l'air que le gouvernement du Canada a prises depuis mai. Parmi elles, on trouve:

- 1 million \$ pour étendre les prévisions de qualité de l'air à tout le Canada au cours de l'année prochaine ;
- 1,2 million \$ pour améliorer la surveillance de la pollution atmosphérique grâce au Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA);
- 2,1 millions \$ pour augmenter les recherches scientifiques et les programmes de surveillance des précipitations acides;
- un plan d'action corporatif contre le smog pour les bureaux des ministères fédéraux en Ontario afin de réduire la pollution atmosphérique;
- des consultations relatives à un programme pour véhicules et carburants qui sera effectif d'ici la sortie des modèles de l'année 2004, notamment pour les camions légers et les véhicules utilitaires sportifs, réduisant la teneur en soufre du diesel d'ici 2006;
- la conception de choix de gestion pour les secteurs industriels afin de réduire leurs émissions de particules;
- annonce que le nouveau programme d'infrastructures investira en priorité dans les projets d'infrastructure verte permettant d'accroître la qualité de l'eau et celle de l'air;
- une entente avec toutes les provinces et tous les territoires sur une norme pancanadienne relative à l'ozone et aux particules qui accélérera la diminution du smog dans nos villes au plus tard pour 2010; et
- la progression des négociations sur une annexe sur l'ozone vers la signature d'une entente avec les États-Unis dans l'année.

#### Documents connexes :

- [Particules en suspension de 10 micromètres ou moins \(PM<10\)](#)  
[fiche d'information, 2000-07-17]

---

[| Quoi de neuf |](#) [À notre sujet |](#) [Thèmes |](#) [Publications |](#) [Météo |](#) [Accueil |](#)  
[| English |](#) [Contactez-nous |](#) [Aide |](#) [Recherche |](#) [Site du Canada |](#)

---

**La Voie verte<sup>MC</sup>, site Web d'Environnement Canada**

Mise à jour le : 2000-07-17

[Avis importants](#)

URL de cette page: [http://www.ec.gc.ca/press/000717\\_n\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/press/000717_n_f.htm)